l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Hainaut

informations
LA LETTRE #02 - FEVRIER 2023

Prévenir c'est agir, dépistez-vous !

Le 04 février est la journée mondiale contre le cancer.

Pourquoi se faire dépister ?
Pour diagnostiquer un cancer à un stade précoce, même s'il ne produit pas encore de symptômes. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie et à certains traitements.
Dans certains cas, le dépistage permet de détecter une lésion dite « précancéreuse » et d'agir préventivement pour éviter son évolution vers un cancer.

Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !
Simple et gratuit il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisés :

- **le dépistage du cancer du col de l'utérus**
  - tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans
  - tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans
- **le dépistage du cancer du sein**
  - tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans
- **le dépistage du cancer colorectal**
  - tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans

Pour en savoir plus : www.ameli/dépistage

Je m'informe et j'y pense toute l'année !

METTEZ VOS INFORMATIONS À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez déménagé ? Changé de nom, de numéro de téléphone ou de banque ?
Vous souhaitez régler rapidement vos démarches administratives ?

Gagnez du temps avec **votre compte ameli** : dans la rubrique *Mes informations*, mettez à jour vos coordonnées en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur **ameli.fr** !
Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play

Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

©Nattakorn - www.stock.adobe.com